

ROB 2024

LINAS

Loi de Finances 2024 : Orientations Générales

L'examen du PLF 2024 en commission à l'Assemblée Nationale a débuté le 10 octobre dernier.

Le **18 octobre**, par l'usage de **l'article 49.3 de la Constitution**, Elisabeth Borne engage une nouvelle fois la responsabilité de son gouvernement pour assurer, après moins d'une journée de débats parlementaires, le passage du volet « recettes » du texte.

Le **7 novembre** le volet « dépenses » du texte est adopté à nouveau grâce à l'usage du 49.3 après une semaine de débats parlementaires.

Après le vote de la version sénatoriale du texte le **12 décembre**, la commission mixte paritaire ne parvient pas à un accord.

Le texte final est adopté à l'aide du 49.3 le **19 décembre**.

Ce PLF 2024 s'inscrit dans un contexte macroéconomique marqué par la hausse des taux d'intérêts mais avec une inflation sensiblement en baisse comparée à l'année précédente.

Selon l'INSEE et la Banque de France, la **croissance** s'établirait aux alentours de **+1 %** pour l'année 2023. En progression sur 2024 selon les estimations avec **+1,4 %**.

L'inflation (IPCH) communiquée par l'INSEE au mois de novembre est de **+3,8 %**. Cette base servira à la revalorisation forfaitaire des bases de taxes foncières. Pour l'année 2024, une inflation en baisse à **+2,6 %** est attendue. La prévision du **déficit** est établie à **4,9 % du PIB** pour 2023 avec un objectif de baisse à **4,4 % du PIB** pour 2024. Enfin le taux de **chômage** reste proche des estimations de l'année dernière pour 2023 avec **7,2 %**, il est attendu en légère hausse en 2024 à **7,5 %**.

UNE TRAJECTOIRE DE MAITRISE DES FINANCES PUBLIQUES :

Ce PLF 2024 affiche un objectif d'économies de l'ordre de **16 Md €**. Pour y parvenir plusieurs points d'action sont concernés : la fin des dispositifs de soutien face à la hausse du coût de l'énergie, la réduction des aides aux entreprises accordées dans le cadre des politiques de l'emploi, des économies issues d'un nouveau dispositif de lutte contre les fraudes fiscales, fraudes aux aides sociales, fraudes aux aides publiques, des économies issues de la suppression de l'avantage fiscal accordé sur le gazole non routier des secteurs du BTP et de l'agriculture, ou encore la suppression du **fonds de soutien au développement des activités périscolaires**.

Dans cet objectif de maîtrise le PLF 2024 prévoit également **l'échelonnement de la suppression de la CVAE**, qui devait initialement être effective dès 2024 ; pour une **disparition totale en 2027**.

PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES :

- La répartition de la **DGF** voit cette année encore un abondement de son enveloppe globale, à hauteur de **320 M€ nets**. Dont **290 M€ nets** répartis sur la DGF des communes entre DSR et DSU et **90 M€** sur la dotation d'intercommunalité des EPCI avec 30 M€ nets et 60 M€ issus de la dotation de la dotation de compensation.
- Poursuite du **soutien à l'investissement local** avec le maintien des DETR, DSIL, DPV et DSID pour un volume global à **2 Md€** ; qui passe également par un verdissement de ces dotations et la nécessité d'une part favorable à l'environnement dans les projets concernés.
- Extension de l'assiette **d'éligibilité au FCTVA** aux dépenses d'aménagement de terrains.
- Abondement du **fonds vert** qui passe à **2,5 Md€**
- La dotation biodiversité est doublée pour atteindre **100 M€** et devient la **dotation de soutien aux aménités rurales**.
- **Harmonisation des dispositifs de zonages des territoires ruraux** avec la fusion des ZRR, BER et ZoRCoMiR vers le nouveau dispositif « **France Ruralités Revitalisation** »
- Instauration au 1er janvier 2024 d'une **dotation aux communes nouvelles**. Distincte de la DGF elle concernera les communes de moins de 150 000 habitants et sera constituée :
 - d'une **part « garantie »** qui permettra l'assurance pendant 3ans d'une non baisse du montant de DGF perçue l'année précédant la création
 - d'une **part « amorçage »** de 10 € par habitants perçue pendant les trois premières années de vie de la commune nouvelle.

MESURES CONCERNANT LA FISCALITE LOCALE :

- La revalorisation annuelle des **valeurs locatives** devrait se situer à **+3,8 %**.
- Dans le cadre de la **réforme du périmètre des zones tendues**, création d'une compensation pour combler la perte de produit de THLV qui ne serait pas compensée par l'instauration de la majoration à la THRS.
- Instauration d'une exonération de taxe foncière sur les **propriétés bâties (TFPB) de 25 ans** pour les **logements sociaux anciens (>40ans)** et ayant bénéficié d'une **rénovation thermique importante**.
- Création d'un **abattement de 30% de TFPB** pour les logements sociaux situés en **QPV**

- Un amendement prévoit **l'assouplissement des règles de lien** dans l'évolution des taux de la fiscalité locale. Il y aura possibilité de **faire varier librement entre eux** les taux des TFPB, TFPNB et CFE.
- Un autre amendement prévoit une **exonération facultative de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)** en faveur des **associations d'utilité publique et d'intérêt général**
- **Exonération totale de la TICPE** pour les véhicules opérationnels et de surveillance des **SDIS**.
- Création d'une **garantie plancher de la fraction de TVA** allouée aux départements en compensation de la perte de CVAE.
- Mise en place d'une expérimentation d'un service de télédéclaration par les plateformes de réservation d'hébergement pour centraliser la gestion de la **taxe de séjour**. Création également d'une taxe de séjour additionnelle à celles en vigueur en Ile-de-France

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- Généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » serait annexé au CA ou CFU de la collectivité. Limité aux dépenses d'investissement, il viendrait présenter la part des dépenses favorables et défavorables aux objectifs de transition écologique. Un décret fixera le modèle de lecture retenu, application prévue à partir de l'analyse des comptes de l'exercice 2024.
- Report de la suppression du fonds de compensation pour les activités périscolaires. Initialement le bénéfice du fonds devait être divisé par deux dès cette année, puis supprimé pour la rentrée 2024. Finalement les crédits pour l'année 2023-2024 ont été rétablis et un amendement prévoit le report de la suppression à la rentrée 2025.
- Soutien à la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, avec 146 M€ ouverts en crédits de paiement pour le renouvellement de la flotte aérienne et renforcement des moyens matériels des SDIS.
- Soutien à l'investissement des collectivités d'outre-mer par l'abondement de 8 M€ du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), l'objectif étant le financement de l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Le contexte budgétaire est de plus en plus difficile pour les collectivités locales :

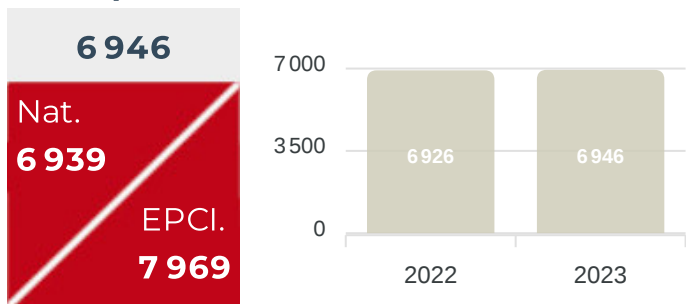
- Une baisse constante des compensations de l'État qui affecte lourdement les ressources en fonctionnement. Par exemple, la dotation de l'État a été divisée par 4 en une décennie, passant de 869 000 € en 2014 à 203 000 en 2023,
- Une période de forte inflation augmentant

mécaniquement certains postes comme l'énergie ou l'achat de certaines fournitures,

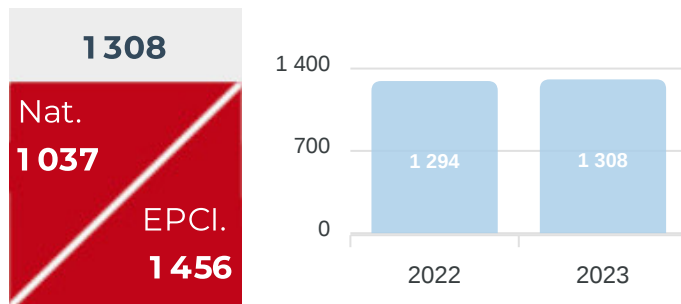
- La suppression de la taxe d'habitation qui a pour effet d'annihiler les rentrées fiscales des nouveaux habitants résidant principalement en logements sociaux. Autrement dit, l'arrivée de ces nouveaux linois ne s'accompagne d'aucun dynamisme fiscal pour la commune.

DONNÉES GÉNÉRALES

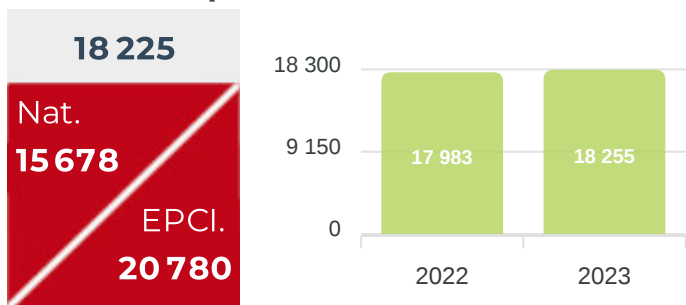
Population DGF



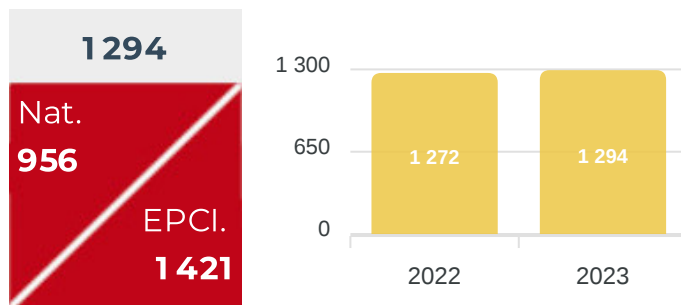
Potentiel financier en €/hab.



Revenu par habitant



Potentiel fiscal en €/hab.



CONTEXTE GÉNÉRAL

la Commune de Linas est en pleine croissance démographique, passant ainsi de 7 000 à environ 10 000 habitants à l'horizon 2025/2026, avec des conséquences directes et notables sur les deux sections du budget communal : un impact sur le volet investissement, avec la nécessité de construire de nouveaux équipements publics ou de renforcer/moderniser ces derniers et un impact

sur le volet fonctionnement, avec une augmentation incontournable de certaines dépenses courantes pour répondre aux besoins croissants en services publics. A noter également la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires décidé par le gouvernement sans mesure compensatoire pour les collectivités.

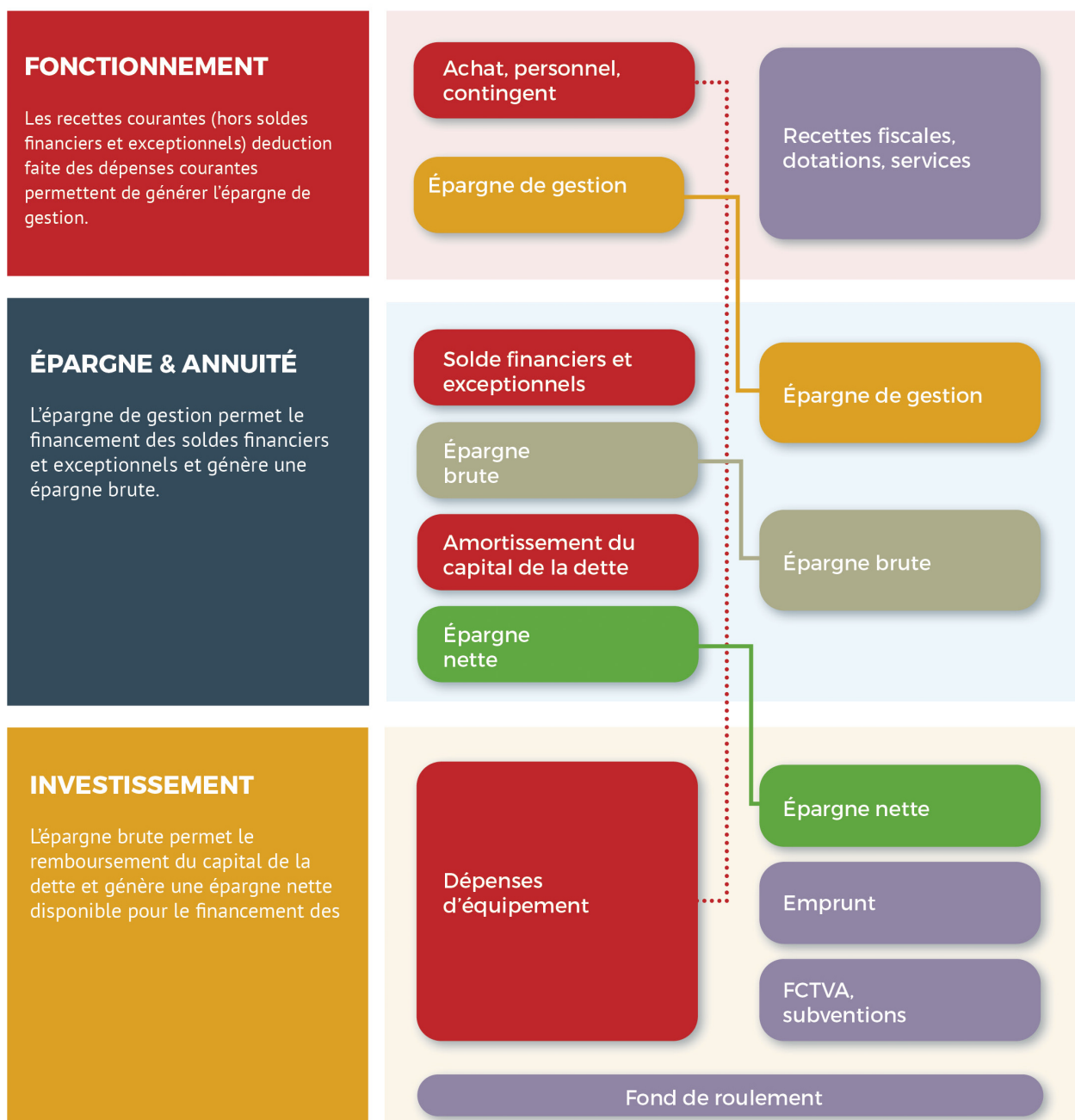
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Dans ce contexte général contraint, la commune a souhaité cette année encore, ne pas augmenter les impôts et optimiser son fonds de roulement afin de limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Elle continue ainsi à maîtriser ses dépenses de gestion et d'investissement dans le souci de répondre aux besoins et aux attentes des linois.

De nombreux projets d'investissement sont en

cours et de nouvelles infrastructures verront le jour à partir de 2024 afin de proposer un service à la population plus moderne, plus adapté et de meilleure qualité. Au final, déduction faite des subventions et du FCTVA perçus, l'effort en dépenses d'investissement pour l'ensemble des projets d'investissement est évalué à environ 17 millions d'euros.

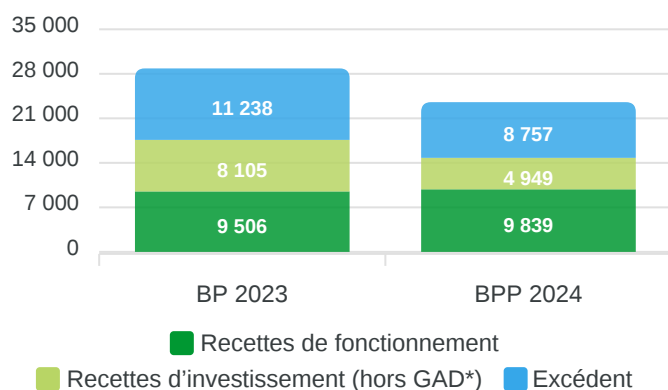


VUE D'ENSEMBLE en k€

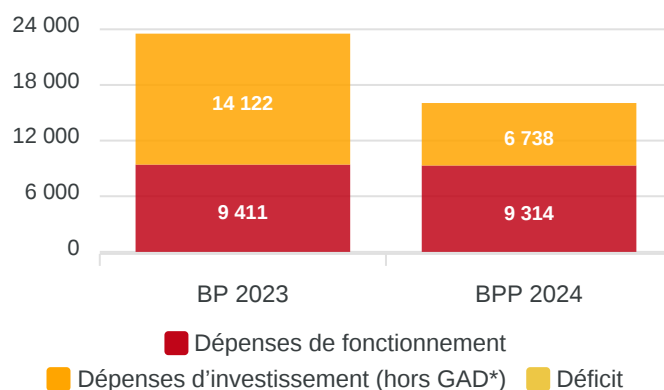
EQUILIBRES FINANCIERS	BP 2023	BPP 2024	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	9 505,8	9 838,9	+3,50 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	9 494,2	9 786,2	+3,07 %
dont fiscalité directe locale (R731)	4 600,0	4 906,8	+6,67 %
dont dotations & participations (R74)	807,9	822,8	+1,84 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	9 410,6	9 313,8	-1,03 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	9 237,7	9 174,3	-0,69 %
dont dépenses de personnel (D012)	5 910,8	5 910,5	-0,01 %
ÉPARGNE DE GESTION	256,6	611,9	+138,48 %
Frais financiers	147,0	132,9	-9,60 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-14,4	46,1	-421,05 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	95,2	525,1	+451,56 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	95,2	525,1	+451,56 %
Amortissement du capital de la dette	889,2	815,6	-8,28 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-794,0	-290,5	-63,41 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-794,0	-290,5	-63,41 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	13 233,2	5 922,4	-55,25 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	8 104,7	4 087,4	-49,57 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	628,5	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	11 237,6	8 756,8	-22,08 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	5 315,1	7 259,8	+36,59 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	5 512,6	4 623,5	-16,13 %

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en k€



Dépenses en k€



Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien
Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

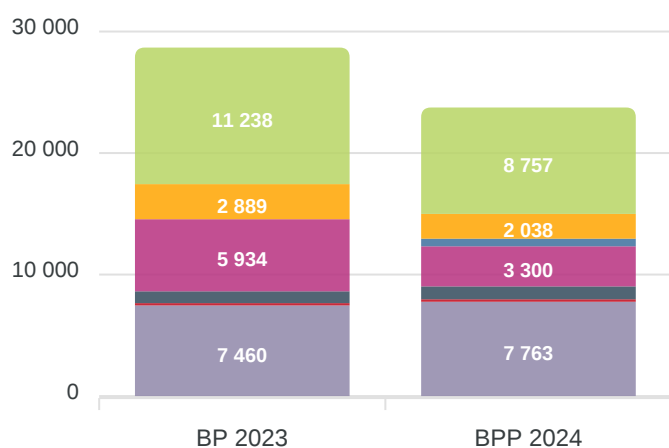
D'OÙ VIENT & OÙ VA L'ARGENT

COMMENTAIRES

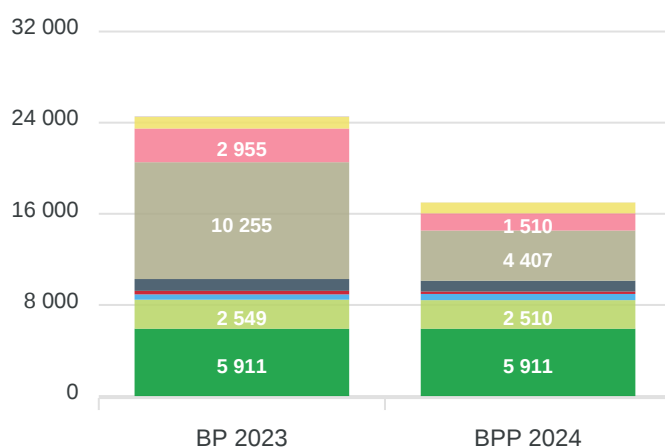
L'excédent de ces dernières années vient financer en majorité les nombreux projets d'investissement de la commune et leur coût de fonctionnement. C'est la première source de recettes de la commune devant le produit des impôts et les subventions. Les recettes globales sont néanmoins en recul par rapport au BP 2023.

La plus importante part des dépenses est dédiée à l'équipement (PM, RPE, parc urbain, rez-de-chaussée de la mairie, groupe scolaire Guillerville...) puis aux dépenses de personnel (équivalentes à 2023) et enfin aux subventions d'investissement pour la réfection des voiries qui sont en augmentation par rapport au BP 2023 tout en maintenant un montant global de dépenses équivalent.

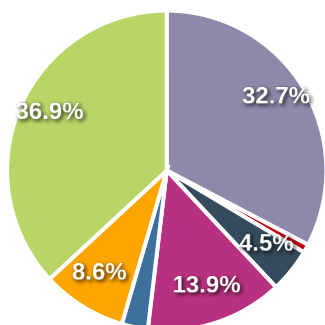
D'où vient l'argent en k€



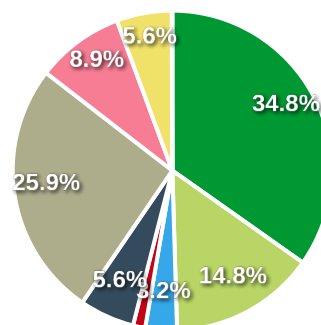
Où va l'argent en k€



D'où vient l'argent en % en 2024



Où va l'argent en % en 2024



- Impôts et taxes
- Etat
- Pdts services
- Personnel
- Charges gal
- Cont, Parti et Subv
- Parti, Subv tiers
- Emprunt
- Autres recettes
- Rvst fisc
- Annuités
- Equip brut
- Reports positif
- Subv inv
- imprévu
- Divers

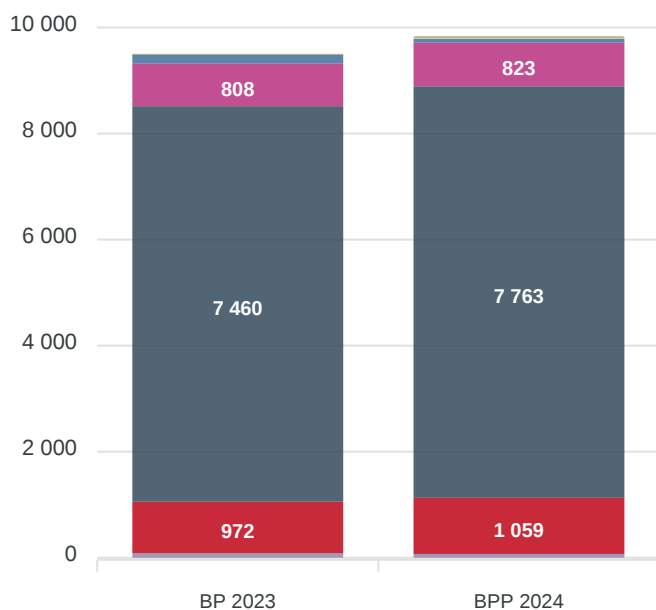
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

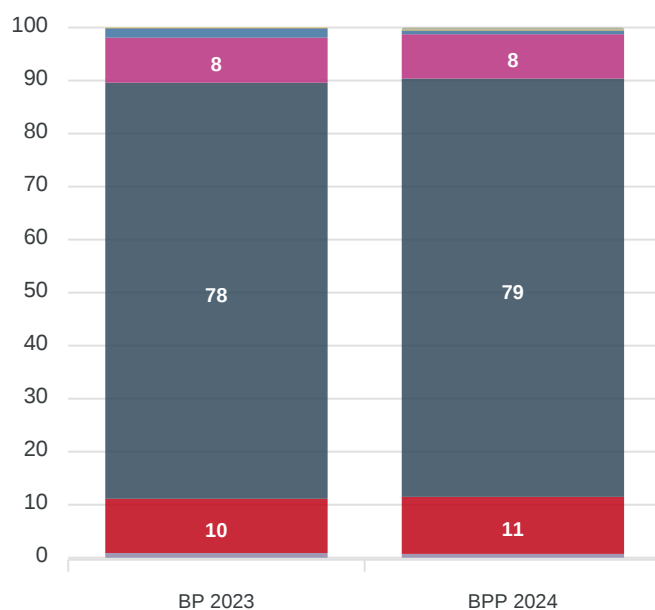
Les recettes réelles sont en légère augmentation, ceci s'explique par l'augmentation :

- du produit des services, notamment des services périscolaires en raison de la croissance des effectifs,
- du produit des impôts, en raison de la revalorisation de la valeur locative et de la revalorisation de la taxe sur les pylônes électriques,
- du produit des dotations de la CAF dans le cadre de son aide au fonctionnement (PSO) aux services scolaires proposés par la commune.

Recettes réelles en k€



Recettes réelles en base 100



- Atténuation charges
- Autres produits
- Produits et services
- Produits financiers
- Impôts et taxes
- Produits exceptionnels
- Dotations et participations
- Autre recettes

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Atténuation charges	85,0 k€	71,0 k€	-16,5 %
Produits et services	971,7 k€	1 058,6 k€	+8,9 %
Impôts et taxes	7 460,3 k€	7 762,5 k€	+4,1 %
Dotations et participations	807,9 k€	822,8 k€	+1,8 %
Autres produits	169,3 k€	71,2 k€	-57,9 %
Produits financiers	9,2 k€	6,2 k€	-32,4 %
Produits exceptionnels	2,4 k€	2,5 k€	+6,0 %
Autre recettes	0,0 k€	44,0 k€	-

La mise en place en 2024 de la tarification sociale des cantines scolaires permet à la commune de proposer aux familles éligibles des repas à 1€ et de bénéficier d'une subvention de l'Etat de 3€ par repas servi.

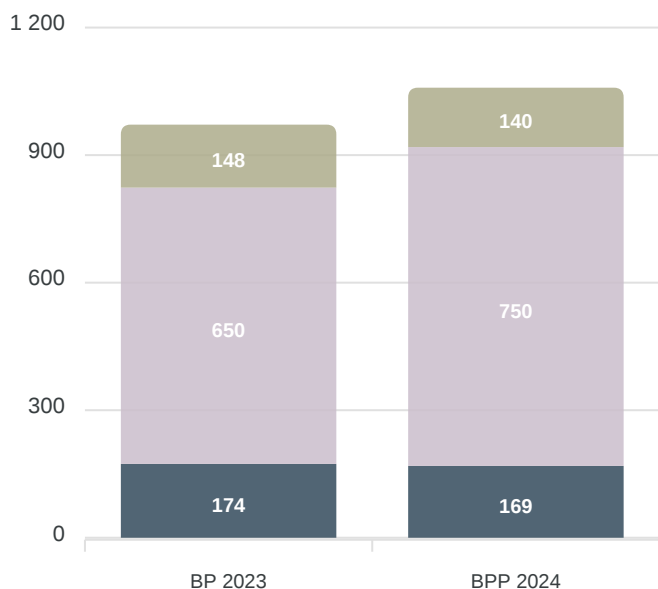
Les recettes de location sur la salle de la Lampe sont en baisse en raison des travaux de la mairie.

PRODUITS DES SERVICES

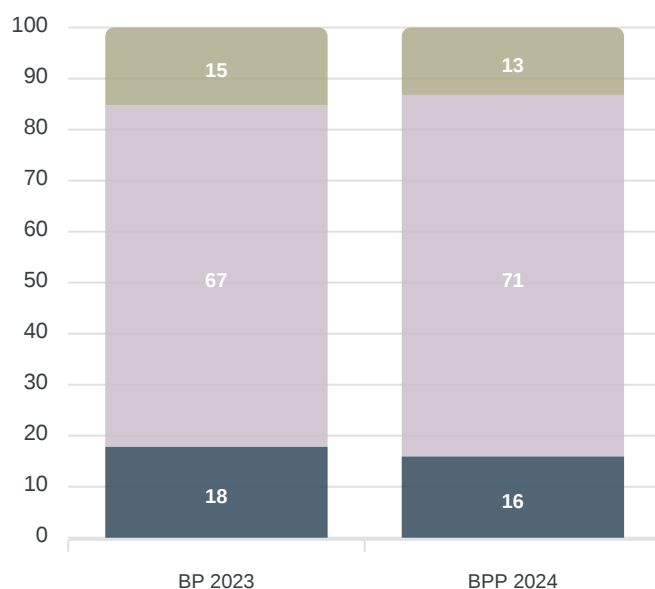
COMMENTAIRES

Les produits des services sont en augmentation en 2024. La fréquentation des divers accueils périscolaires et extrascolaires de la ville est en hausse car les effectifs sont plus importants (934 élèves en 2022/2023 pour 1073 élèves en 2023/2024). La principale source de produits des services après les prestations scolaires (750K€) est la mise à disposition du personnel facturé à la CPS (134K€) puis la redevance des antennes téléphoniques (96K€).

Produit des services en k€



Produit des services en base 100



- Vente de produits finis
- Vente de récoltes
- Redevance domaine public
- Travaux
- Prestations OM
- Prestations culturelles
- Prestations sportives
- Prestations sociales
- Prestations scolaires
- Autres

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Vente de produits finis	0,0 k€	0,0 k€	-
Vente de récoltes	0,0 k€	0,0 k€	-
Redevance domaine public	173,6 k€	168,9 k€	-2,7 %
Travaux	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations OM	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations culturelles	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations sportives	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations sociales	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations scolaires	650,0 k€	750,0 k€	+15,4 %
Autres	148,1 k€	139,7 k€	-5,7 %

En 2023 une redevance d'occupation du domaine public exceptionnelle avait été provisionnée, c'est pourquoi le montant 2024 est inférieur malgré la revalorisation annuelle de celles-ci. Les "autres produits" correspondent aux remboursements des charges salariales des agents mis à disposition de la CPS.

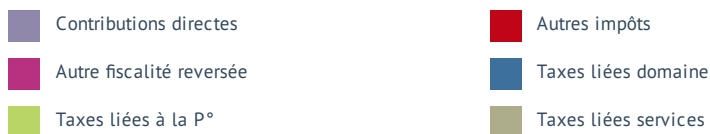
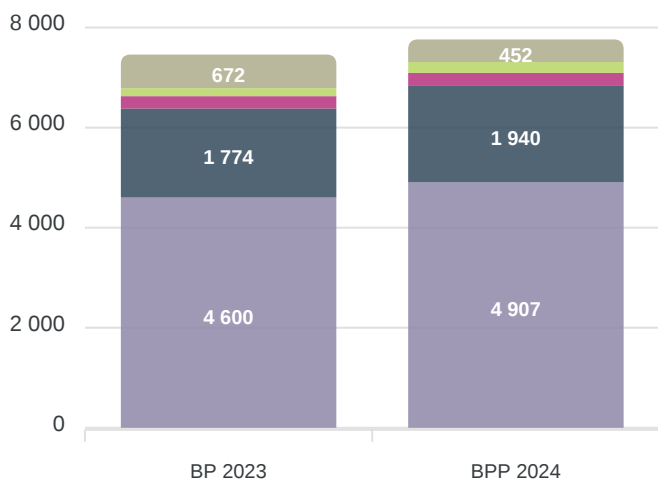
IMPÔTS ET TAXES

COMMENTAIRES

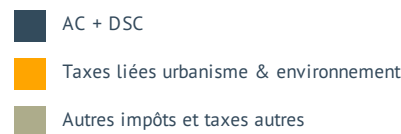
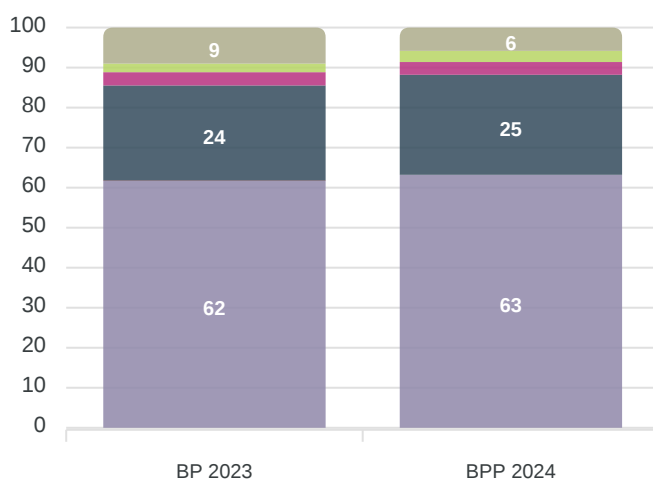
La revalorisation annuelle des valeurs locatives à pour conséquence mécanique l'augmentation du produit des taxes foncières et d'habitation. De même, la taxe pylônes est revalorisée de +9,79% en 2024. Avec la hausse du coût de l'énergie, la part communale de taxe sur la consommation finale d'électricité est corrélativement en hausse.

Suite à la CLECT du 14 juin 2023, l'attribution de compensation versée par la CPS augmente d'environ 151K€ en 2024.

Impôts et taxes en k€



Impôts et taxes en base 100



	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Contributions directes	4 600,0 k€	4 906,8 k€	+6,7 %
Autres impôts	6,8 k€	0,0 k€	-100,0 %
AC + DSC	1 774,4 k€	1 940,0 k€	+9,3 %
Autre fiscalité reversée	247,4 k€	247,4 k€	-
Taxes liées domaine	0,0 k€	0,0 k€	-
Taxes liées urbanisme & environnement	0,0 k€	0,0 k€	-
Taxes liées à la P°	160,0 k€	216,3 k€	+35,2 %
Taxes liées services	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres impôts et taxes autres	671,8 k€	452,0 k€	-32,7 %

Suite à une modification de la nomenclature comptable, les "autres impôts" prévus pour 6,8K€ en 2023 sont désormais inclus dans les "contributions directes".

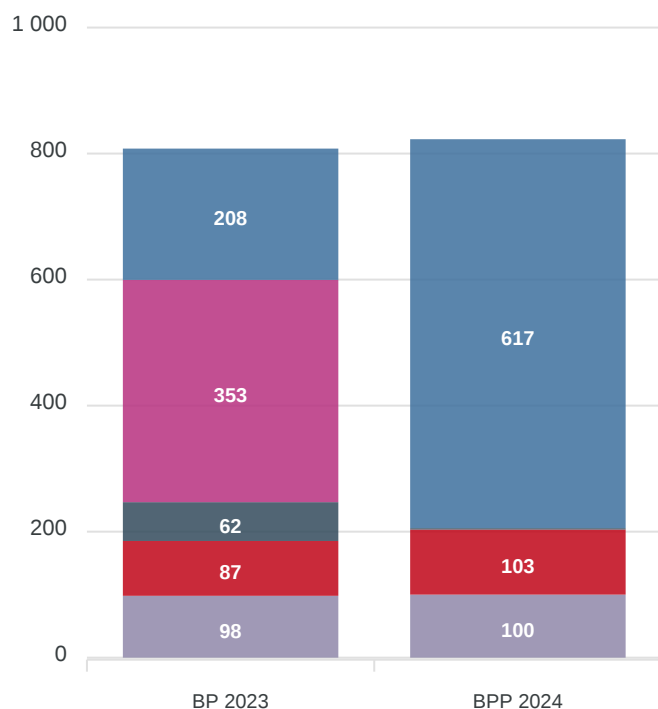
Les "autres impôts et taxes autres" comprennent la taxe sur la publicité extérieure, la taxe de séjour, la taxe sur les pylônes ainsi que la taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement. Cette dernière taxe est en forte diminution au vu du contexte actuel de l'immobilier.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

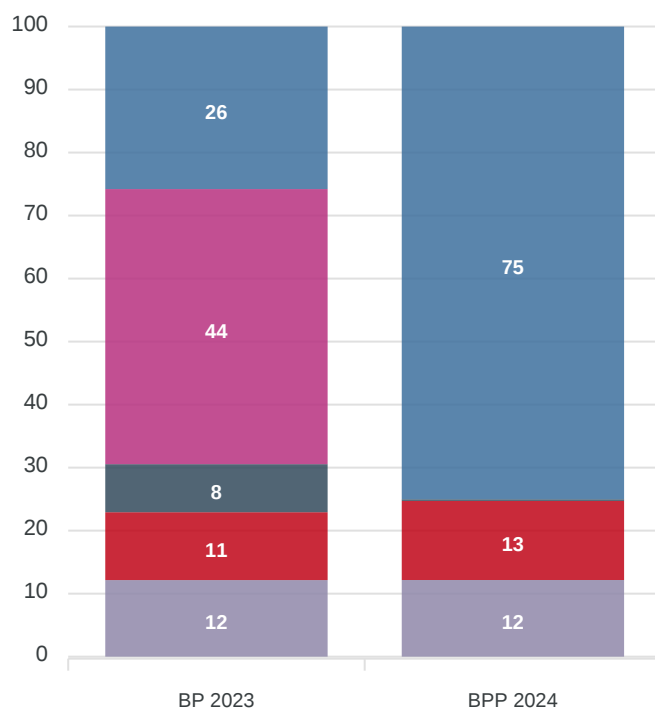
COMMENTAIRES

Le premier poste de recettes (75%) dans ce chapitre sont les compensations de l'Etat (compensation de la réforme de la taxe professionnelle, compensation du prélèvement sur recettes due aux exonérations de taxe foncière accordées par l'Etat, et depuis cette année la participation pour la tarification sociale des cantines) et des divers organismes comme la CAF (Prestation de Service Ordinaire - aide au fonctionnement pour la mise en place de prestations aux tarifs adaptés aux familles). En second lieu vient la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 25%.

Dotations et participations en k€



Dotations et participations en base 100



- Dotation forfaitaire
- DSR + DSU
- FCTVA
- Participations
- Compensations
- Autres

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Dotation forfaitaire	98,2 k€	100,1 k€	+1,9 %
DSR + DSU	87,0 k€	103,2 k€	+18,7 %
FCTVA	61,6 k€	2,3 k€	-96,3 %
Participations	352,7 k€	0,0 k€	-100,0 %
Compensations	208,4 k€	617,2 k€	+196,2 %
Autres	0,0 k€	0,0 k€	-

Depuis 2023, l'Etat abonde son enveloppe dédiée à la DGF des communes. Cette année encore il se peut que la commune perçoive un montant légèrement plus élevé qu'en 2023. Comme expliqué précédemment, le montant du FCTVA concerne uniquement des dépenses de fonctionnement éligibles effectuées sur 2022.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

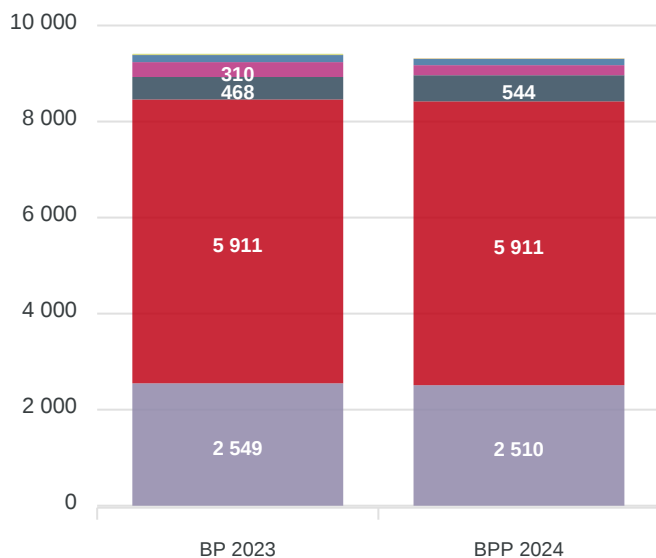
Les dépenses réelles de fonctionnement sont en léger recul par rapport à 2023 malgré une inflation toujours palpable. Une baisse du tarif du gaz est cependant à prévoir pour 2024.

Le travail des services permet de maîtriser les dépenses générales (devis comparatifs, réduction des dépenses superflues, suivi budgétaire rigoureux...).

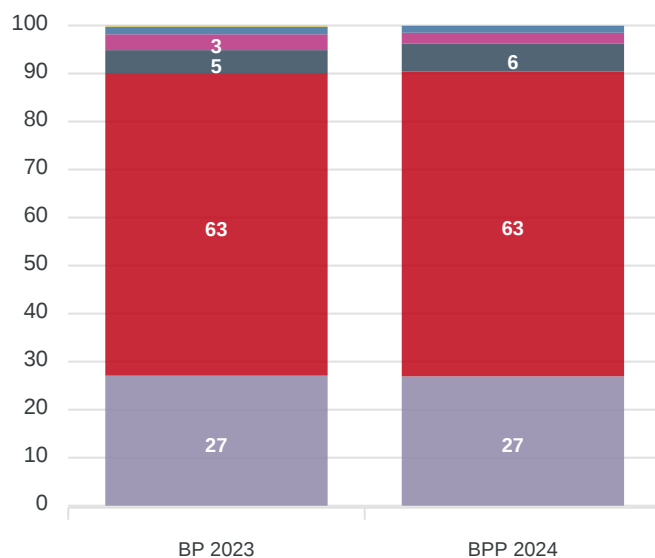
Les "autres charges" qui sont les redevances pour licences et procédés sont en augmentation, l'inéluctable modernisation informatique des services implique l'utilisation de l'informatique en nuage pour les logiciels métiers notamment.

Les dépenses de personnel restent constantes.

● Dépenses réelles en k€



● Dépenses réelles en base 100



- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Charges générales	2 549,1 k€	2 509,8 k€	-1,5 %
Dépenses personnel	5 910,8 k€	5 910,5 k€	0,0 %
Autres charges	467,8 k€	544,0 k€	+16,3 %
Atténuation produits	310,0 k€	210,0 k€	-32,3 %
Charges financières	147,0 k€	132,9 k€	-9,6 %
Charges exceptionnelles	8,0 k€	6,0 k€	-25,0 %
Autres dépenses et imprévues	17,9 k€	0,6 k€	-96,6 %

L'atténuation de produits 2024 est inférieure à la prévision 2023 car la commune a vu sa pénalité SRU diminuer fortement en 2023, elle devrait même s'annuler en 2024. Le montant des "charges exceptionnelles" correspond au montant prévu pour l'annulation de titres sur exercice antérieur.

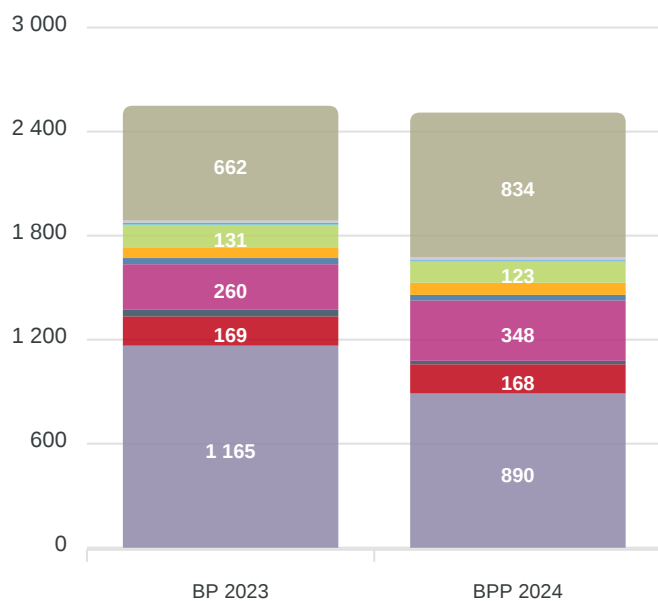
CHARGES GÉNÉRALES

COMMENTAIRES

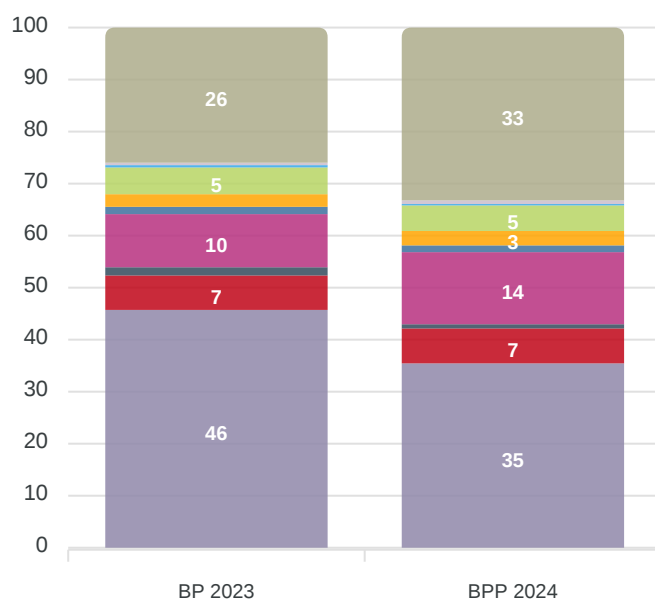
Les charges générales sont en diminution en 2024. La tendance est à l'optimisation des coûts et à la négociation des contrats dans un contexte d'inflation. La part dédiée aux achats de fournitures est en baisse de 10 points tandis que les "autres charges" correspondant aux services extérieurs et cotisations est en hausse de 6 points.

La commune se dotant de nouvelles infrastructures, en marge de l'augmentation des prix, la part dédiée à l'entretien augmente de 4 points.

Charges générales en k€



Charges générales en base 100



- Achats de fournitures
- Contrat de prestations
- Locations
- Entretien
- Assurance
- Honoraires
- Publicité et Relat° Pub
- Transport
- Réceptions
- Autres

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Achats de fournitures	1 165,4 k€	889,6 k€	-23,7 %
Contrat de prestations	168,7 k€	168,4 k€	-0,2 %
Locations	40,3 k€	20,3 k€	-49,6 %
Entretien	260,4 k€	347,9 k€	+33,6 %
Assurance	35,8 k€	32,5 k€	-9,1 %
Honoraires	61,8 k€	69,5 k€	+12,5 %
Publicité et Relat° Pub	131,2 k€	123,3 k€	-6,0 %
Transport	11,2 k€	6,8 k€	-39,3 %
Réceptions	12,0 k€	17,5 k€	+45,8 %
Autres dépenses	662,2 k€	833,9 k€	+25,9 %

La ligne "transport" représente le budget consacré aux transports en car. Ces dépenses accusant une très forte augmentation, il a été décidé de privilégier les animations sans transport. La ligne "réceptions" correspond en réalité aux charges de déplacement et frais de missions des agents. Celle-ci est en hausse en raison de l'augmentation du coût des transports et du nombre de congés bonifiés des agents selon les années.

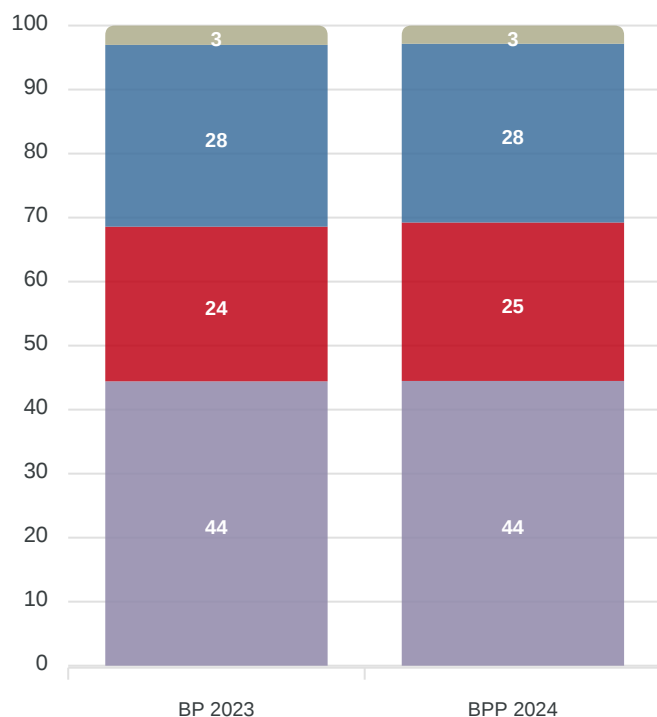
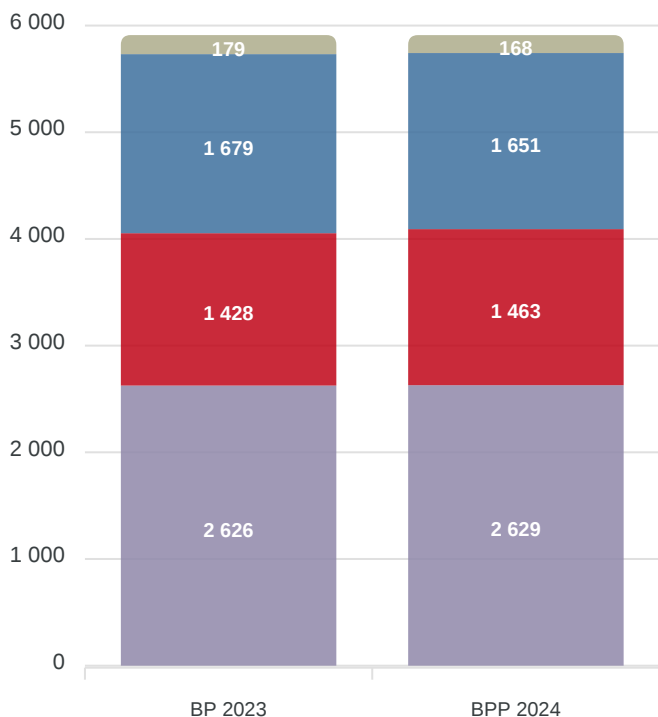
DÉPENSES DE PERSONNEL

COMMENTAIRES

Le contexte financier des employeurs locaux particulièrement contraint impose une rigueur budgétaire. Cependant, les évolutions réglementaires représentent pour 2024 une augmentation du budget inévitable : revalorisation cotisation CNRACL +1% (19 638€), ajout de 5 points d'indice majoré (22 37€), avancement d'échelon 2024 (50 560€), impact de l'effet report des données de paie de l'année 2023 (194 723€), augmentation des cotisations CNAS du fait de la pérennisation des postes précaires (29 000€), augmentation de la cotisation assurance statutaire (115 000€).

● Dépenses de personnel en k€

● Dépenses de personnel en base 100



	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Rémunérations titulaires	2 625,8 k€	2 629,0 k€	+0,1 %
Non titulaires	1 428,0 k€	1 463,0 k€	+2,5 %
Vacations	0,0 k€	0,0 k€	-
Insertions	0,0 k€	0,0 k€	-
Sécurité sociale	1 678,5 k€	1 650,5 k€	-1,7 %
Autres	178,5 k€	168,0 k€	-5,9 %

L'objectif 2024 en matière de ressources humaines est de contenir la masse salariale. En ce sens, le recrutement des apprentis et des jobs d'été sera gelé pour 2024.

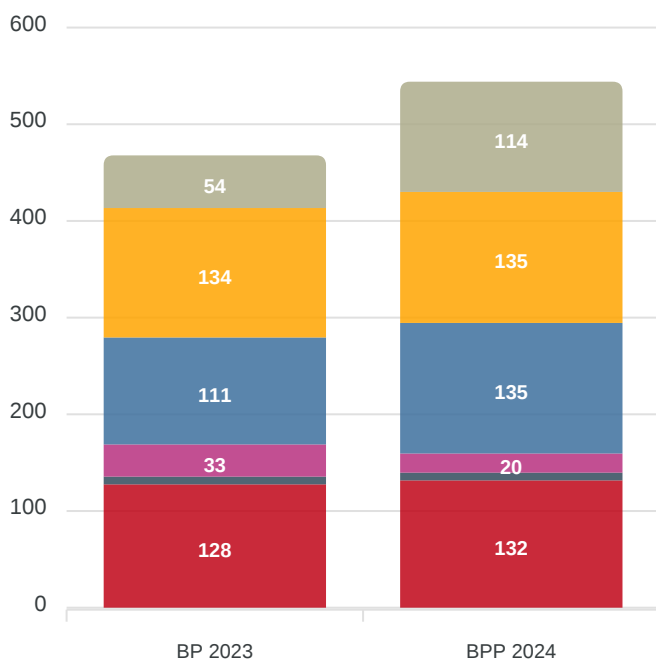
CONTINGENTS ET SUBVENTIONS

COMMENTAIRES

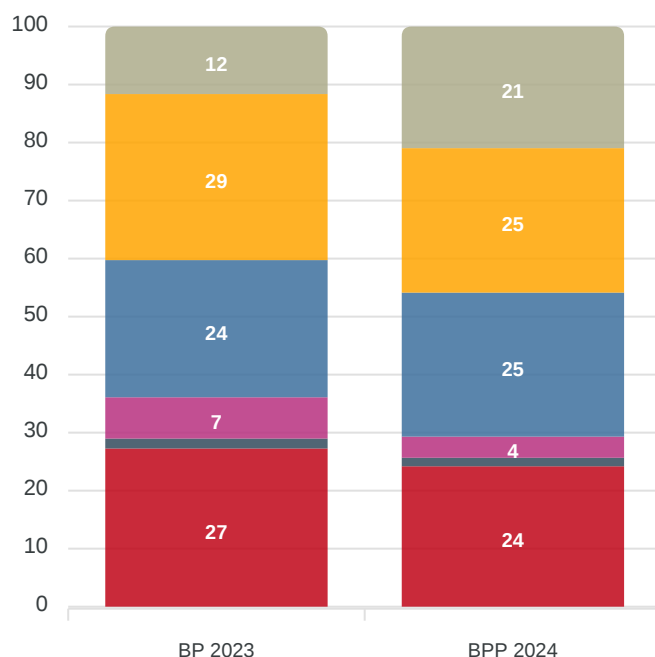
La dissolution du SIRM de Montlhéry au 12 février 2024 permet de faire diminuer les charges de contingents. Par cette dissolution, la commune se voit attribuer un gymnase, mis à disposition du Département en charge des collèges, afin que la pratique de l'EPS reprenne au plus vite pour nos collégiens de Paul Fort.

En cette année olympique, la commune a souhaité valoriser les projets sportifs dans les dossiers de demande de subvention des associations, tout comme leur implication active dans les écoles communales (ateliers, stages, initiations...).

Contingents et Subventions en k€



Contingents et Subventions en base 100



- Déficit BA
- Frais de mission
- Pertes
- Contingents
- Subventions publiques
- Subventions privées
- Autres

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Déficit BA	0,0 k€	0,0 k€	-
Frais de mission	127,5 k€	131,7 k€	+3,2 %
Pertes	8,0 k€	8,0 k€	-
Contingents	33,3 k€	19,8 k€	-40,5 %
Subventions publiques	110,6 k€	135,0 k€	+22,1 %
Subventions privées	133,9 k€	135,5 k€	+1,2 %
Autres	54,4 k€	114,0 k€	+109,5 %

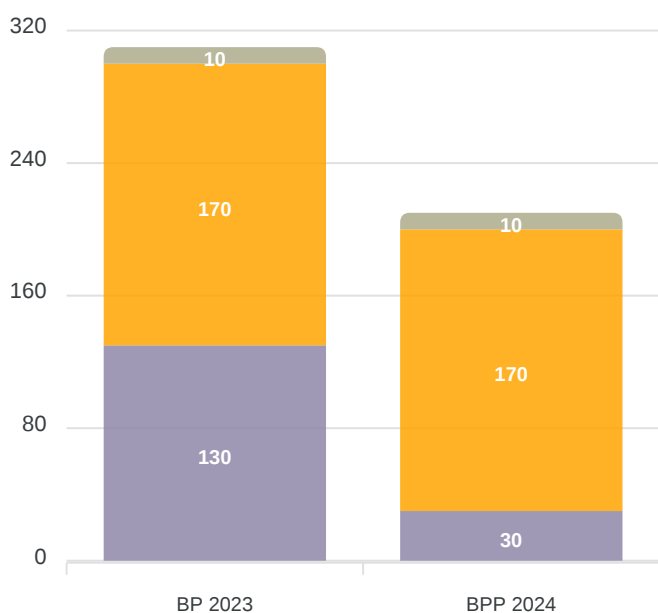
Afin d'équilibrer les budgets 2024 de ses établissements publics locaux, la commune prévoit de verser une subvention au CCAS d'environ 134 K€ et à la Caisse des Ecoles d'environ 1,2 K€.

ATTÉNUATION DE PRODUITS

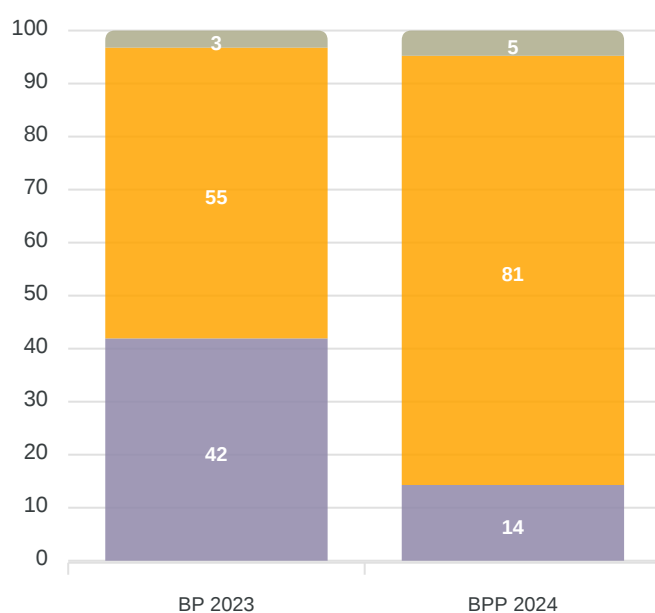
COMMENTAIRES

Avec la production de ses nouveaux logements, la ville de Linas voit sa pénalité SRU diminuer au fil des livraisons. Si 30 808,20€ ont été notifiés en 2023, il se peut que la commune soit exempte de pénalité en 2024. Néanmoins, dans l'attente de la notification de la Préfecture, une somme de 30 000€ est prévue au budget 2024.

Atténuation de produits en k€



Atténuation de produits en base 100



- SRU
- Logements vacants
- Locations
- FNGIR
- FSRIF
- FPIC
- Autres

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
SRU	130,0 k€	30,0 k€	-76,9 %
Logements vacants	0,0 k€	0,0 k€	-
AC & DSC	0,0 k€	0,0 k€	-
FNGIR	0,0 k€	0,0 k€	-
FSRIF	0,0 k€	0,0 k€	-
FPIC	170,0 k€	170,0 k€	-
Autres	10,0 k€	10,0 k€	-

Les "autres" atténuations correspondent au reversement de la taxe de séjour collectée par la Ville pour le compte du Département et de la Région.

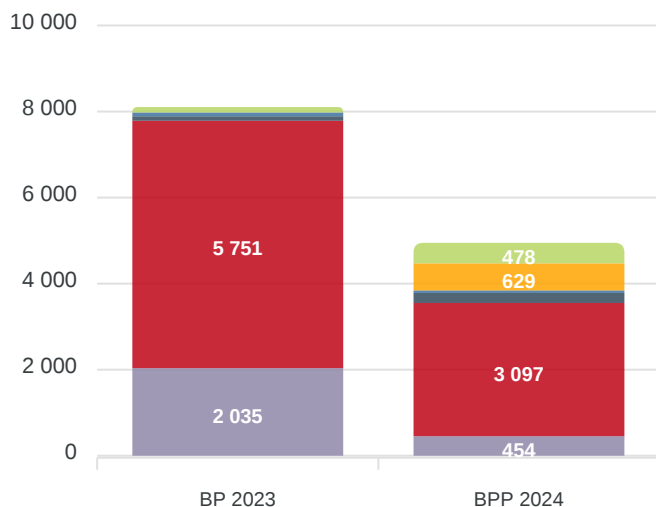
RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

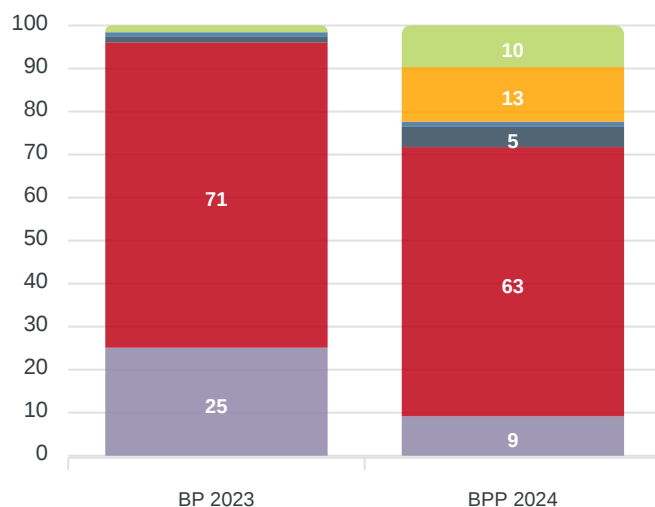
Les recettes d'investissement 2024 sont en forte diminution. En effet, la commune prévoyait en 2023 certaines attributions de subvention sur des projets qui ont été décalés dans le temps (fenêtres de la Chataigneraie, travaux salle de la Lampe...) De même le projet de relamping n'a pas donné lieu au versement d'une subvention mais à une diminution du coût d'achat.

En 2023 le versement du FCTVA étaient prévus pour les opérations telles que la nouvelle PM/RPE, l'extension de l'école Carcassonne, le groupe scolaire Guillerville, le réaménagement du RDC de la mairie, les travaux de la maison des associations ainsi que les travaux du parc urbain. Ces recettes ne seront perçues que dans les 2 années suivants leur réalisation.

Recettes réelles en k€



Recettes réelles en base 100



- FCTVA
- Subventions recues
- Produits de cessions
- Autres Immo financières
- Emprunt
- Autres recettes

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
FCTVA	2 035,3 k€	453,5 k€	-77,7 %
Subventions recues	5 751,2 k€	3 096,8 k€	-46,2 %
Produits de cessions	103,9 k€	233,1 k€	+124,4 %
Autres Immo financières	87,7 k€	59,0 k€	-32,7 %
Emprunt	0,0 k€	628,5 k€	-
Autres recettes	126,7 k€	478,0 k€	+277,3 %

Le rejet par la Préfecture du dossier de subvention DETR 2023 pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie est à déplorer. Le montant du FCTVA 2023 a été surévalué, en effet l'automatisation n'a pas donné lieu à un remboursement sur l'exercice en cours mais reste maintenu en N+2 pour la commune.

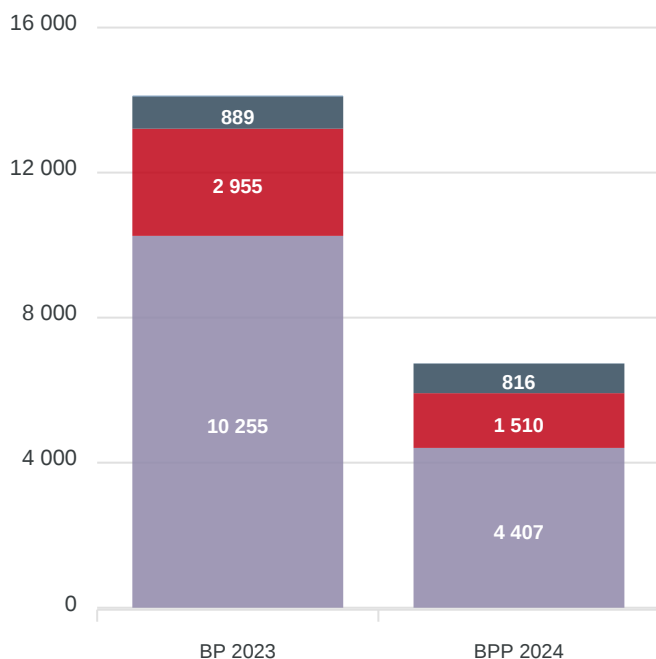
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

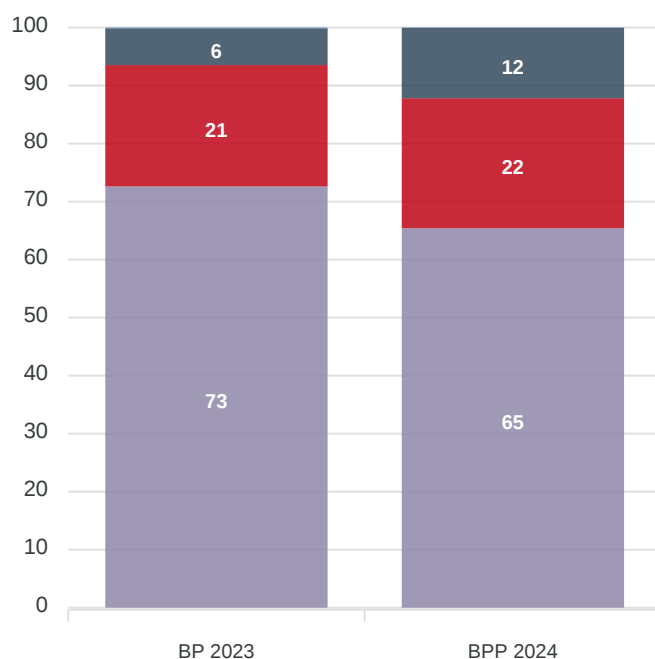
La plupart des travaux étant lancés ou déjà livrés, les dépenses d'équipement brut sont en diminution alors que les subventions versées pour la réalisation des travaux de voirie sont en augmentation. Les travaux de Boillot touchant à leur fin et ceux de Guillerville ayant débutés, les appels de fonds seront plus importants en 2024.

Il est à noter qu'à la suite de la dissolution du SIRM, la commune doit reprendre 1/3 de la dette du syndicat à sa charge, ce qui augmente la part de remboursement du capital de la dette sur les prochaines années.

● Dépenses réelles en k€



● Dépenses réelles en base 100



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Dépenses d'équipement brut	10 254,9 k€	4 406,9 k€	-57,0 %
Subventions versées	2 955,4 k€	1 510,5 k€	-48,9 %
Remboursement d'emprunt	889,2 k€	815,6 k€	-8,3 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses d'investissement	22,9 k€	5,0 k€	-78,1 %

Malgré l'intense effort d'investissement de ces dernières années, la commune continue de se désendetter et ce, même en subissant la reprise de dette du SIRM.

Les "autres dépenses" correspondent à une provision pour une éventuelle acquisition par voie de préemption SAFER.

DETTE ET DÉSENDETTEMENT

COMMENTAIRES

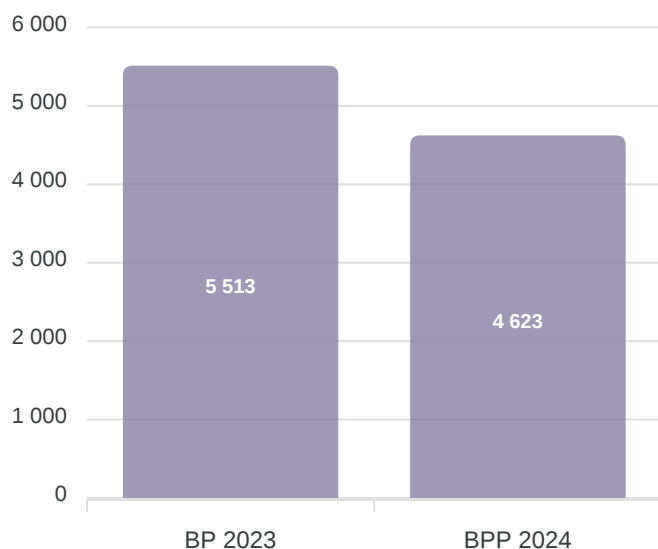
Linass se situe à un niveau d'endettement légèrement supérieur à la moyenne des communes de même strate du département de l'Essonne, mais en ligne avec l'endettement moyen au niveau national, après une période de désendettement enregistrée au cours de ces dernières années.

Le montant des annuités de remboursement de la dette de la commune devrait baisser de moitié à horizon 5 ans, si aucun nouvel emprunt n'est contracté d'ici là.

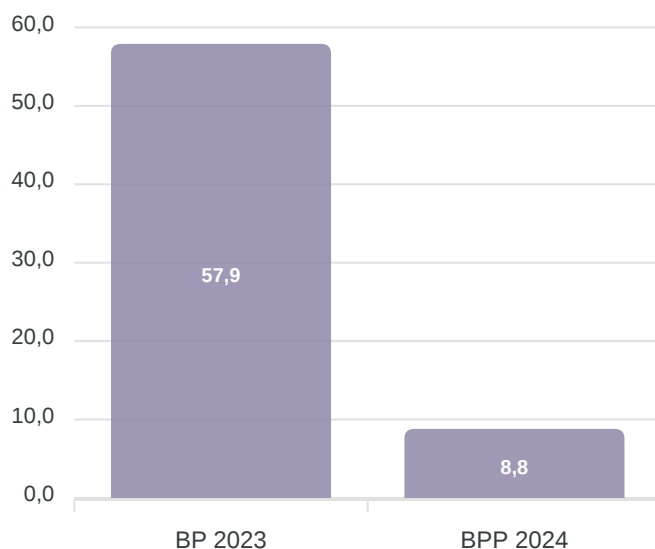
Aucune action immédiate n'est à envisager sur l'encours de dette compte tenu des pénalités de remboursement anticipé des emprunts à taux fixes de la commune (actuarielle).

La faible durée résiduelle des emprunts dits « structurés » et le niveau élevé de la barrière sur Euribor à 6% rendent leur renégociation défavorables. Par ailleurs, le remboursement anticipé est même interdit pour l'un d'entre eux.

Endettement en k€



Désendettement en année(s)



Principaux ratios

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Taux d'amortissement	+16,1 %	+17,6 %	+9,4 %
Taux d'endettement	+58,0 %	+47,0 %	-19,0 %

Opérations sur dette

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Emprunts de refinancement	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunts à réaménager	0,0 k€	0,0 k€	-

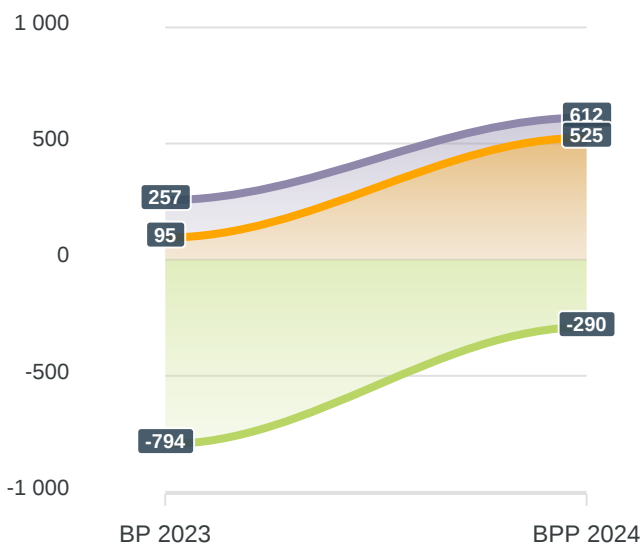
ÉPARGNE ET FINANCEMENT

COMMENTAIRES

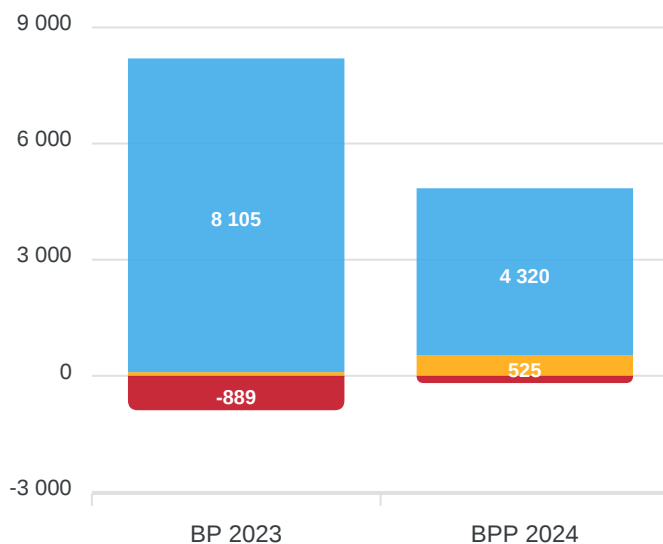
Le financement des opérations d'investissement de la commune se fait d'une part par le solde d'exécution de la section d'investissement reporté, d'autre part par l'affectation d'une majeure partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement. Ainsi la commune autofinance ses projets d'investissement (épargne brute) même si la construction du groupe scolaire à Guillerville nécessitera le recours à l'emprunt dans les années à venir.

Malgré l'inflation qui met à mal la capacité de la commune à épargner, une augmentation des recettes réelles de fonctionnement en 2024 permet de rendre possible une amélioration de l'épargne de gestion.

Soldes d'épargne



Mode de financement



	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Epargne de gestion	256,6 k€	611,9 k€	+138,5 %
Epargne brute	95,2 k€	525,1 k€	+451,6 %
Epargne nette	-794,0 k€	-290,5 k€	-63,4 %

	BP 2023	BPP 2024	Évol.
Epargne brute	95,2 k€	525,1 k€	+451,6 %
Recettes d'investissement	8 104,7 k€	4 320,5 k€	-46,7 %
Solde de dette	-889,2 k€	-187,1 k€	-79,0 %

MARCHÉ FINANCIER ET STRUCTURE DE LA DETTE

COMMENTAIRES

La commune est très majoritairement endettée à taux fixe. Deux emprunts auprès de la SFIL représentant environ 10% de la dette de la commune sont indexés sur des taux Euribor à barrières, mais dont la durée résiduelle est de respectivement 2 ans et 4 ans. Le niveau de la barrière à 6% est en revanche suffisamment élevé (supérieur de 2 points de pourcentage au niveau actuel de l'Euribor 3 mois) pour limiter le risque de franchissement, notamment dans le contexte actuel où les marchés prévoient une baisse des taux au cours de cette année. Compte tenu du poids très faible de taux variables dans l'encours de dette de la commune, cette dernière est peu exposée à une hausse de taux mais ne profitera que faiblement de leur baisse qui est anticipée pour cette année.

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS

COMMENTAIRES

En 2024 l'exécutif municipal poursuit son programme d'investissement : réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville (livraison estimée au printemps 2024) création d'un poste de police municipale et d'un RPE (ouverture avant l'été 2024) création d'un parc en site classé (objectif d'inauguration au printemps 2025) réhabilitation de la « maison brûlée » en maison des associations (inauguration septembre 2025) construction d'un groupe scolaire de 11 classes dans le secteur de Guillerville (ouverture prévue à la rentrée 2026) travaux de voirie secteur Guillerville (fin des travaux en 2025) et aménagement d'une aire de jeux rue Boillot.